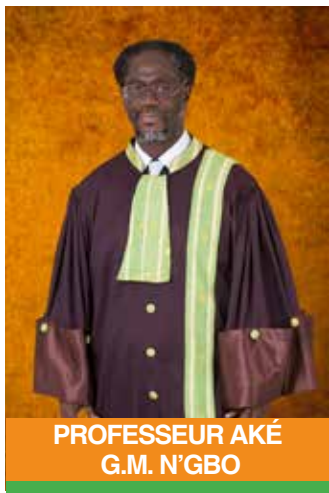




**PROFESSEUR AKÉ
G.M. N'GBO**

Le thème des JPOIR 2024 sur les Institutions de la République au cœur du développement socio-économique de la Côte d'Ivoire est un thème très important.

Chaque institution de par ses attributions doit contribuer au développement socio-économique de la Côte d'Ivoire.

L'ASCAD quant à elle, est une Société savante, une Institution d'excellence qui a pour objet de contribuer au développement et au rayonnement des sciences, des arts, des cultures d'Afrique et des

diasporas africaines en vue de la croissance économique, du progrès social, du développement intégral de la personne et de la culture de la paix.

Pour ce faire, elle mène des activités qui mettent en valeur les sciences, les arts, les cultures d'Afrique et des diasporas africaines et leur utilité pour la croissance économique et le développement.

L'ASCAD se veut une institution plus que jamais au cœur du développement par la connaissance, la science, la technologie et l'innovation c'est-à-dire basé sur la qualité du capital humain qui induit une croissance endogène.

Les objectifs de croissance économique, du progrès social, du développement intégral de la personne et de la culture de la paix, soulignés dans l'objet de l'Académie renvoient à la conception du développement d'Amartya Sen, Prix Nobel d'Economie (1998).

Pour lui, la mesure du développement par la croissance du revenu par tête d'habitant n'est pas satisfaisante, il faut ajouter la mesure d'autres valeurs comme l'accès à l'éducation, à la santé, à la sécurité, aux libertés politiques et sociales, à la liberté d'entreprendre, tant dans le domaine purement économique que dans le domaine social. C'est l'approche par les capacités. Selon Sen, dans « Development as Freedom », le développement peut être considéré comme le processus par lequel les libertés substantielles des personnes s'accroissent.

L'ASCAD entend jouer son rôle dans le développement socio-économique de la Côte d'Ivoire à travers les missions qui lui sont dévolues notamment la promotion de la science, la réhabilitation des arts et de la culture en Côte d'Ivoire, en Afrique et dans les diasporas africaines et le conseil et l'offre d'expertise aux pouvoirs publics.

JOURNÉES PORTES OUVERTES DES INSTITUTIONS DE LA RÉPUBLIQUE **JPOIR 2024** 3^{ÈME} ÉDITION



JOURNÉES PORTES OUVERTES DES INSTITUTIONS DE LA RÉPUBLIQUE **JPOIR 2024** 3^{ÈME} ÉDITION

Thème

**Les Institutions de la République
au cœur du développement
socio-économique de la Côte d'Ivoire**

31 Oct. et 01 Nov. 2024

📍 Sofitel Hôtel Ivoire

Adresse postale :
Contacts téléphoniques :
Lien compte Facebook :
Lien compte Twitter :
Site internet du Sénat :



Piloté par le Professeur Harris Memel FOTE, le projet de création de l'Académie des Sciences, des Arts, des Cultures d'Afrique et des Diasporas africaines (ASCAD) a débuté en 2001. Au terme de plusieurs réunions de travail qui ont débouché sur un colloque international de validation des options, plusieurs personnalités du monde universitaire, scientifique économique et social ont été mis à contribution pour en rédiger le projet, les statuts et le règlement intérieur. L'Institution est officiellement et formellement créée par décret N°2003-336 du 1er septembre 2003 pris par le Président de la République, Monsieur Laurent GBAGBO.

De par sa fonction (article 1 et 2 du décret de septembre 2003), l'ASCAD est une société savante et « une compagnie de scientifiques, de philosophes, d'écrivains, d'artistes, de créateurs et d'inventeurs dont les œuvres honorent la civilisation africaine et participent au développement socioéconomique, ainsi qu'au prestige culturel de la Côte d'Ivoire, de l'Afrique et des diasporas africaines ».

Son statut est énoncé à l'article 3 du décret comme il suit : « l'ASCAD est un organisme public spécial rattaché à la Présidence de la République. » L'article 4 stipule : « l'Académie n'est affiliée à aucune organisation politique, confessionnelle ou syndicale ».

Repartis en Domaines et Commissions, les membres de l'Académie au nombre de soixante (60) dont huit (8) à titre étranger, sont élus parmi les personnalités marquantes de leurs domaines respectifs. L'ASCAD compte cinq (5) Domaines.

Domaine des Arts et Culture : 9 membres

- Me. ANOUMA Joseph (Arts plastiques – Littérature- Poésie)
- Prof. BONI Tanella (Philosophie – Littérature - Poésie)
- Me. EBBY-N'DJOCK GNEPO WEREWERE-LIKING (Théâtre, Danse)
- Prof. GNALEGA Makagnon René (Littérature – Poésie)
- Me. GUIRANDOU-N'DIAYE née DALOUMAN Simone Anaze (Histoire de l'Art)
- Me. KOFFI A. Guillaume (Architecture)
- Prof. KONATE Yacouba (Philosophie et Critique d'Art)
- Me. Kouakou BANDAMAN Maurice (Littérature)
- Me. TIMITE Bassori (Cinéma)

Domaine des Sciences Naturelles : 10 membres

- Prof. AIDARA Daouda (Biologie cellulaire et endocrinologie)
- Prof. AKE Séverin (Physiologie pathologie végétales)
- Prof. Bakary TIO-TOURE (Génétique)
- Prof. BIEMI Jean (Hydrogéologie)
- Prof. PENE BI Guimé (Agronomie)
- Prof. COUACY-HYMANN Emmanuel (Médecine vétérinaire)
- Prof. GADEGBE KU Samuel (Stomatologie-Chirurgie maxillo-faciale)
- Prof. MALAN Kla Anglade (Sciences pharmaceutiques)
- Prof. N'DRI-YOMAN A. Thérèse (Médecine)
- Prof. TRAORE Dossahoua (Biologie végétale)

Domaine des Sciences Exactes : 11 membres

- Prof. ADOU KABLAN Jérôme (Mathématiques)
- Prof. DESQUITH Etienne (Mathématiques)
- Prof. DIOPOH Koré Jacques (Biochimie)
- Prof. Marie Chantal KOUASSI née GOFFRI (Physique nucléaire)
- Prof. HOUENOU Pascal Valentin (Chimie minérale)
- Prof. Denise HOUPHOUET-BOIGNY (Chimie minérale)
- Prof. KOBÉA Toka Arsène (Géophysique externe)
- Prof. KOUA Konin (Mathématiques)
- Prof. N'GUESSAN Yao Thomas (Chimie organique)
- Prof. TOURE Saliou (Mathématiques)
- Prof. TOURE Siaka (Physique)

Domaine des Sciences Sociales : 9 membres

- Prof. Aké G.M. N'GBO (Sciences Economiques)
- Prof. ANASSE Adja Anassé Augustin (Sciences de gestion)
- Prof. ATSAIN Achi (Sciences économiques)
- Me. BITTY-KOUYATE Christiane Léopoldine (Notariat)
- M. EDI René (Expertise Comptable)
- Prof. ESSANE Séraphin (Sociologie politique)
- Prof. Jacqueline LOHOUESS-OBLE (Droit Privé)
- Me. N'GATTA Essy (Avocature)
- Prof. OURAGA Obou (Droit public et Sciences Politiques)

Domaine des Lettres et Sciences Humaines : 11 membres

- Bishop BONI Benjamin (Théologie)
- Imam El HADJ CISSE Djiguiba (Théologie)
- Monseigneur DACOURY-TABLEY Paul (Théologie)
- Prof. FADIGA Kanvaly (Sciences de l'éducation)
- Prof. HAUHOUOT Asseypo Antoine (Géographie)
- Prof. KIPRE Pierre (Histoire)
- Prof. KOMENAN Aka Landry (Philosophie)
- Prof. KONANDRI Affoué Virginie (Littérature générale et comparée)
- Prof. KOUADIO Jérémie (Sciences du langage)
- Prof. KOUAKOU N'guessan François (Sociologie – Anthropologie)
- Prof. SIDIBE Valy (Littérature – Théâtre)

Le Bureau, organe permanent de l'institution, est chargé de définir et de suivre les grandes orientations scientifiques et culturelles de l'Académie.

Le Président et le vice-président sont élus par l'ensemble des membres de l'Académie au cours d'un Collège. Les Secrétaires d'Académie sont élus par les membres de leurs domaines respectifs, sous réserve de validation du Collège de l'ASCAD.

Le Bureau est le garant moral et intellectuel de l'ASCAD.

Le Bureau actuel de l'ASCAD se compose comme il suit :

- **Prof. Aké G.M. N'GBO** : Président
- **Prof. Yacouba KONATE** : Vice-Président
- **Mme EDDY-N'DJOCK WEREWERE LIKING** : Secrétaire d'Académie du Domaine des Arts et Culture
- **Prof. KOUA Konin** : Secrétaire d'Académie du Domaine des Sciences Exactes
- **Prof. Bi-GUIME PENE Crépin** : Secrétaire d'Académie du Domaine des Sciences Naturelles
- **Prof. KONANDRI Affoué Virginie** : Secrétaire d'Académie du Domaine des Lettres et Sciences Humaines
- **Prof. ANASSE Adja Anasse Augustin** : Secrétaire d'Académie du Domaine des Sciences Sociales